

**CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE  
DE GOVEN****SEANCE DU 03/07/2023****DATE DE CONVOCATION : 27/06/2023****CONSEILLERS EN EXERCICE : 27**

**PRESENT(S)** : Norbert SAULNIER, Yannick TRINQUART, Olivier TORTELIER, Nathalie BERTHO, Loïc HERVOIR, Marie-Hélène AUBREE, Yannick GOUGEON, Nathalie DREAN, Gwenaëlle FAURE, Mickaël TANGUY, Fabienne HEMERY, Sylvie AGAËSSE, Karine CHEVALIER, Christophe LERAY, Géraldine TRONCA, Martine BOUGAULT, Jean-François PLAIN, Fabrice GAUBERT.

**PROCURATION(S)** : Patricia PERSAIS donne pouvoir à Norbert SAULNIER, Laurent KERIVEL à Yannick TRINQUART, Bruno LEROY à Nathalie DREAN, Nathalie BLOMMAERT à Sylvie AGAËSSE, Aurélie SAULNIER à Yannick GOUGEON, Nicolas ELLEOUET à Loïc HERVOIR

**ABSENT(S)** : Ronan GUIBERT, Florence GOURMELEN, Magali POISSON-VANNIER (excusée),

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Yannick TRINQUART

**Ressources humaines****2023.07.011 TEMPS DE TRAVAIL DES ANIMATEURS DES MINI-SEJOURS**

M. le Maire rappelle que le service d'animation jeunesse de la commune propose un mini camp intitulé « Vent, Soleil, et Tente » du 24 au 28 juillet 2023, à destination de 16 jeunes de 11 à 15 ans, encadrés par 2 animateurs. L'hébergement est prévu dans un camping 2 étoiles « Le relais de l'Océan » sur la presqu'île de Quiberon. Chaque jour, les jeunes découvriront un sport nautique, comme le char à voile, le paddle et le kayak de mer. Des animations et veillées seront prévues par l'équipe d'animation afin de parfaire le séjour.

Il indique qu'il convient d'encadrer les modalités de rémunération des animateurs municipaux qui interviendront sur ce séjour. Il est proposé que les 2 animateurs en charge de ce mini-séjour soient rémunérés pour les 5 jours et 4 nuits sur la base de 10 heures de travail par jour, et d'un forfait de 50 € brut par nuit.

Il est proposé à l'assemblée de voter le principe de cette rémunération.

Vu le CGCT,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- DIT que les animateurs en charge de mini-camps organisés par le service d'animation jeunesse municipal seront rémunérés sur les bases de 10 heures travaillées par jour et d'un forfait de 50 € brut par nuit,
- DIT QUE les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Le Maire, Norbert SAULNIER

Le/La secrétaire de séance,



Certifié exécutoire  
Mis en ligne le 11/07/2023  
Le Maire Norbert Saulnier

